



الشركة التونسية
لل كهرباء والغاز

Société Tunisienne
de l'Electricité et du Gaz

**RAPPORTS DU REVISEUR
LEGAL SUR LES ETATS
FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2020**

Aout 2021

CNW AUDIT &
ADVISING
EXPERT COMPTABLE INSCRIT AU TABLEAU DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE

CNH
Cabinet d'Expertise Comptable
INSCRIT A L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE TUNISIE

Rapport Général

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)

Rapport Général sur les états financiers arrêtés le 31 Décembre 2020

*Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ- STEG*

I. Rapport sur les états financiers annuels

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -STEG, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un total bilan de 10 895 134 KDT et des capitaux propres négatifs de 2 279 099 KDT dinars y compris un résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 60 170 KDT.

Nous avons remis à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -STEG un premier rapport datant du 09 juin 2021 et comportant une opinion d'audit avec réserves sur les états financiers, relatifs à l'exercice 2020. Ledit rapport a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue en date du 25 Juin 2021.

Par ailleurs, lors de cette réunion, le Conseil d'Administration a décidé de surseoir l'arrêté des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020, et a ordonné, la constatation des pénalités de retard de paiement réclamées par la SONATRACH et l'ETAP et la régularisation du traitement comptable des subventions d'exploitation reçues courant l'exercice 2020 conformément aux précisions adressées par la Ministère des Finances à la STEG après l'édition de notre premier rapport en date du 09 juin 2021.

Ainsi, les états financiers nous ont été présentés pour un deuxième audit. La mission de reprise des travaux de vérification des états financiers a comporté l'audit des questions évoquées au niveau du paragraphe précédent et, en corrélation, l'ajustement du premier rapport susmentionné compte tenu des résultats des travaux d'audit repris.

A cet égard, suite aux ajustements susmentionnés et la reprise des travaux d'audit, un deuxième rapport sur les états financiers de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz-STEG signé en date du 1^{er} juillet 2021 a été présenté à la deuxième séance du Conseil d'Administration tenue en date du 1^{er} juillet 2021.

Toutefois, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa deuxième séance tenue le 1^{er} juillet 2021, de constater une provision pour risques et charges au titre des pénalités de retard réclamées par l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières -ETAP de l'ordre de 20.000 KDT et ce sur la base d'une note comportant les bases et les arguments de cette estimation des pénalités à constater.

Ainsi, les états financiers ont été ajustés pour une deuxième fois. L'ajustement des états financiers s'est limité tout simplement à la reprise des provisions constatées au titre des pénalités de retard réclamées par l'ETAP pour 64.666 KDT et la constatation des provisions au titre du même sujet pour un montant de 20.000 KDT conformément à la note présentée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Ainsi, les états financiers nous ont été présentés pour un troisième audit. La mission de reprise des travaux de vérification des états financiers a comporté l'audit de la question évoquée au niveau du paragraphe précédent et, en corrélation, l'ajustement de notre précédent rapport signé en date du 1^{er} juillet 2021 compte tenu des résultats des travaux d'audit repris.

À notre avis, sous réserve des incidences de la question décrite dans la section « fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz -STEG au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Ces éléments probants ont mis en évidence la réserve suivante :

Les immobilisations corporelles présentent au 31 décembre 2020, respectivement, une valeur brute de 14.958.420 KDT et une valeur nette de 7.777.986 KDT. Ces actifs soulèvent de notre part les remarques suivantes :

- La société a confié la mission de l'inventaire physique de ses immobilisations à une commission interne créée en vertu de la lettre d'instruction n°61-14 du 01 août 2014.

Toutefois, les travaux de recensement et de rapprochement des résultats de l'inventaire physique avec les soldes transcrits dans les états financiers ne sont pas encore achevés.

En effet, les taux d'avancement des travaux d'inventaire physique des immobilisations corporelles sont estimés en nombre et en valeur respectivement à 50% et 89% au 31 décembre 2020.

Bien qu'environ 89% des actifs immobilisés sont constitués par actifs de production et des réseaux de transport et de distribution, nous sommes d'avis d'accélérer les travaux de recensement physique et de rapprochement des immobilisations dans les meilleurs délais.

Egalement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz ne dispose pas des titres fonciers justifiant ses droits sur des terrains inscrits dans ses livres comptables pour un montant d'environ 7.980 KDT.

- L'actif immobilier transféré à la STEG lors de sa création n'a pas été encore évalué par la commission désignée à cet objet en date du 10 mai 2016.

Dès lors, en l'attente de la clôture des travaux de recensement physique et leurs rapprochements avec les livres comptables, de la clôture des travaux d'évaluation du patrimoine immobilier et de la régularisation de la situation foncière des terrains, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact des éventuels redressements qui pourraient résulter de ces opérations sur les actifs immobilisés et sur les capitaux propres de la société.

3. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 3.1.** La STEG a subi durant l'année 2020 une perte globale d'énergie de 18,23% soit 3 595 GWh. Toutefois, la STEG n'a pas pu déterminer de manière fiable la perte d'énergie relative à la consommation illégale.

Cette situation ne nous permet pas d'assurer l'exactitude et l'exhaustivité du chiffre d'affaires transcrit dans les états financiers de la société.

- 3.2.** La STEG n'a pas procédé à l'estimation et à la constatation des provisions suffisantes au titre des pénalités de retard de paiement des fournisseurs du Gaz.

En effet, les états financiers ci-joints comportent des provisions pour risque et charges, pour un montant de 20.000 KDT, relatives aux pénalités de retard de paiement réclamées par l'Entreprise Tunisienne des Activités Pétrolières-ETAP à la STEG, par courrier n°1836 en date du 03 mars 2021, pour un montant de 64.666 KDT.

Par conséquent, et en l'attente de la régularisation des dossiers des pénalités de retard de paiement avec les fournisseurs concernés, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'effet des éventuels ajustements comptables qui pourraient résulter et les capitaux propres se trouvent minorés des éventuelles pénalités de retard qui pourraient être décaissées.

- 3.3.** La STEG et British Gaz ont conclu une convention en date du 3 mai 2003 ayant pour objet la consolidation des déficits vendeurs du gaz sur les sites MISKAR et HASDRUBAL.

L'ETAP a adhéré à cette convention à la date du 02 février 2009. Cependant la STEG a toujours continué à facturer des déficits vendeurs sur des bases individualisées (par site), et ce vu les difficultés pratiques liées à l'application de la modalité de consolidation des déficits vendeurs en se basant sur des procès-verbaux de suspension provisoire de la convention de consolidation.

Par ailleurs, la STEG a constitué une provision à concurrence de 46.000 KDT en couverture du risque éventuel de l'application de l'accord de consolidation et ce au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014.

Dès lors, en l'absence d'un accord définitif et irréversible qui prévoit l'annulation de cette convention de consolidation, nous ne pouvons pas estimer l'impact de l'application de la modalité de consolidation sur les états financiers de la société.

- 3.4. La loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable prévoit dans son article 03 la possibilité d'une dérogation aux prescriptions des normes tunisiennes à condition d'obtenir l'autorisation du ministère de finance.

Toutefois, la STEG applique des dispositions prévues par les normes internationales pour des sujets traités par des normes prévus par le système comptable des entreprises en Tunisie et ce avant l'obtention de l'autorisation précitée.

Par ailleurs, pour le besoin de l'intelligibilité de l'information financière, la STEG devrait prévoir une note complémentaire détaillant les effets des discordances entre le référentiel appliqué et le référentiel national sur les états financiers.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion.

En application des dispositions de l'article 7 du décret n°87-529, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à examiner le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A cet égard, nous vous signalons que nous n'avons pas d'observation relative aux données portées dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

5. Responsabilité de la Direction et des Responsables de la Gouvernance dans la préparation et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de révision légale des comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Ainsi, en application des dispositions de l'article 9 du décret n°87-529 du premier Avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Nos remarques et observations ont été consignées dans un rapport distinct relatif à l'évaluation du système de contrôle interne. Ce rapport a été remis à la Direction Générale de la Société et fait partie intégrante de notre avis sur les états financiers.

Tunis, le 18 Aout 2021

LE REVISEUR LEGAL

Pour le Groupement CNW/CNH

NEJI HAJJI



Rapport Spécial

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE L'ELECTRICITÉ ET DU GAZ (STEG)

Rapport Spécial sur les états financiers arrêtés le 31 Décembre 2020

***Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Administration
SOCIETE TUNISIENNE DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ- STEG***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, et en application des dispositions de l'article 9 du décret n°87-529 du premier Avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est entièrement détenu par l'Etat, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par le décret sus-indiqué.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation des conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations relatives à des conventions nouvelles

La STEG a conclu avec le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Intégration Professionnelle une convention de détachement au cours de l'exercice 2020.

Ainsi les montants facturés par la STEG à ce titre au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 15.471 dinars. Ces montants facturés demeurent non encore réglés au 31 décembre 2020.

II. Opérations relatives à des conventions antérieures

1. La STEG a reçu une lettre de la Tutelle en date 22 novembre 2019 qui prévoit la livraison par la STEG à la SNDP, à titre de prêt, d'une quantité de fuel de 10.000 tonnes.

Une demande de quantité supplémentaire a été envoyée par la SNDP en date de 27 novembre 2020 pour une quantité de 10 000 tonnes à titre de prêt.

La quantité de Fuel livrée à la SNDP au 31 décembre 2020 s'élève à 13 704 tonnes soit l'équivalent de 6 232 044 dinars.

2. La convention de détachement conclue entre la STEG et le ministère de l'Industrie et de l'Energie continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2020.

Ainsi les montants facturés par la STEG à ce titre au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à 318.056 dinars. Les montants facturés et qui demeurent non encore réglés au 31 décembre 2020 totalisent 2.638.407 dinars.

3. Les états financiers de la STEG font apparaître des créances qui reviennent à des exercices antérieurs et qui demeurent non encore recouvrées relatives à des conventions de détachement et ce pour un montant de 588.926 dinars qui se détaille comme suit :

Organisme	Créances en DT
Agence Nationale de Mise en Valeur et d'Exploitation du Patrimoine Archéologique et Historique	78 958
Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie	7 896
Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles	7 268
Centre National des Sciences et Technologies Nucléaires	1 229
Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières	113 772
Ministère de la Santé	93 172
Ministère du Commerce	55 881
Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes Agées	72
Ministère de l'Environnement	7 047
Présidence du Gouvernement	79 738
S.E.R.E.P.T	54 847
SOTUGAT	7 074
THYNA PETROLE	81 972
Total général	588 926

4. A l'instar des exercices précédents, les membres du Conseil d'Administration (à l'exception du représentant du Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure) ont bénéficié courant l'exercice 2020 des quotas de gratuité d'électricité.

A cet effet, nous vous informons que ce sujet a été examiné par le Conseil d'Administration de la STEG lors de réunion n°367 tenue en date du 19 mai 2017.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions dudit article et votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations visées par les dispositions de l'article précité.

Tunis, le 18 Aout 2021

LE REVISEUR LEGAL

Pour le Groupement CNW/CNH

NEJI HAJJI



Société Tunisienne
de l'Électricité et du Gaz



الشركة التونسية
لل كهرباء والغاز

Direction Centrale
Finances et Comptabilité

Direction Comptabilité

Etats financiers
2020

Les faits saillants de l'exercice 2020



Les principales caractéristiques ayant marqué l'exercice 2020 :

- ✓ La poursuite de la réalisation du programme d'investissement dont l'enveloppe en 2020 s'est élevée à 441 MDT et se rapporte à la production 185 MDT, au transport 28 MDT, à la distribution d'électricité 128 MDT, au gaz 77 MDT et divers 23MDT.
- ✓ Les ventes d'électricité de 2020 ont diminué de 80,5 MDT soit -2% par rapport à 2019 passant de 4068,6 MDT à 3988,1 MDT. Les ventes de gaz naturel ont connu une diminution de 51,8MDT soit -4,1% passant de 1268,3MDT en2019 à 1216,5 MDT en 2020.
- ✓ Les ventes des produits GPL en 2020 ont diminué de 41,6% par rapport à 2019 passant de 111,3MDT à 65 MDT.
- ✓ Le prix moyen d'achat de la TEP gaz est passé de 933,2 DT en 2019 à 622,7 DT à fin 2020 ; soit une diminution de 33 %.
- ✓ Le résultat d'exploitation est passé de -544 MDT à 2019 à 133,6 MDT à fin 2020.
- ✓ Quant au résultat net de la période, il est passé de 106,4 MDT à fin 2019 à -60,2 MDT à fin 2020 enregistrant une diminution de 166,6 MDT.

✓ EFFET DE LA CRISE COVID 19

La Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz était parmi les premières entreprises nationales qui ont soutenu l'effort de l'Etat pour contourner les difficultés surmontées par la pandémie COVID 19. En effet, et en harmonie avec les décisions gouvernementales, la STEG a suspendu les coupures de l'Electricité et du gaz pendant deux mois consécutifs et a accordé des flexibilités et des facilités de paiement pour les entreprises qui ont vécu des difficultés suite à cette pandémie.

Ces décisions et conditions exceptionnelles ont impacté significativement la situation de trésorerie de la société.



L'effet combiné de la réduction de la demande d'électricité apportée par le ralentissement économique et de la flexibilité donnée aux ménages et aux entreprises pour suspendre entièrement ou partiellement les paiements, a engendré une réduction significative des recettes de la STEG. Ainsi, les recettes réalisées au cours de l'exercice 2020 n'ont atteint que 5991 millions de dinars par rapport à des recettes prévisibles de l'ordre de 6813 millions de dinars soit une dégradation de 822 millions dinars par rapport aux prévisions.

Par ailleurs, les impayés des clients ont augmenté de 358 millions de dinars (soit 21.5 %) pour atteindre 2020 millions dinars au 31 décembre 2020 contre 1662 millions dinars au 31 décembre 2019.

NB : Ces impacts sont issus des comparaisons entre les prévisions et les réalisations du budget de trésorerie 2020.



Les états financiers de l'exercice 2020



Le bilan



BILAN au 31 décembre 2020

				EN DT
ACTIFS	Notes	2020	2019 Retraité	2019
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				
Immobilisations incorporelles :	<i>I-1</i>	7 612 131	7 119 575	7 119 575
Moins : Amortissement		-6 914 012	-6 749 827	-6 749 827
Actifs corporels immobilisés				
Immobilisations corporelles achevées	<i>I-1</i>	13 784 710 841	12 835 928 483	12 835 928 483
Moins : amortissements		-7 180 150 361	-6 704 457 706	-6 704 457 706
Immobilisations corporelles en cours	<i>I-1</i>	1 172 727 108	1 615 946 160	1 615 946 160
Immobilisations financières	<i>I-2</i>	124 442 606	114 831 058	114 831 058
Moins : provisions		-13 020 344	-7 053 148	-7 053 148
Total des actifs immobilisés		7 889 407 969	7 855 564 595	7 855 564 595
Total des actifs non courants		7 889 407 969	7 855 564 595	7 855 564 595
<u>ACTIFS COURANTS</u>				
Stocks	<i>I-3</i>	354 345 096	318 561 190	318 561 190
Moins : provisions		-28 657 055	-23 887 743	-23 887 743
Clients et comptes rattachés	<i>I-4</i>	2 894 213 708	2 606 946 498*	2 580 264 204
Moins : provisions		-862 786 882	-893 832 392	-893 832 392
Autres actifs courants	<i>I-5</i>	195 651 159	152 426 643	152 426 643
Moins : provisions		-9 854 409	-12 398 564	-12 398 564
Autres actifs financiers	<i>I-6</i>	15 723 076	13 741 629	13 741 629
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>I-7</i>	447 091 122	342 907 780	342 907 780
Total des actifs courants		3 005 725 815	2 504 465 041	2 477 782 749
TOTAL DES ACTIFS		10 895 133 784	10 360 029 636	10 333 347 343

* Retraitement de la surtaxe municipale encaissée



BILAN au 31 décembre 2020

				EN DT
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2020	2019 Retraité	2019
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Fonds de dotation		75 194 652	75 194 652	75 194 652
Réserves légales		235 002	235 002	235 002
Autres capitaux propres		1 590 079 814	1 589 243 203	1 589 243 203
Résultats reportés		-3 884 438 725	-3 990 848 635	-3 990 848 635
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		-2 218 929 257	-2 326 175 778	-2 326 175 778
Résultat de l'exercice		-60 170 126	106 409 910	106 409 910
Total des capitaux propres avant affectation	I-8	-2 279 099 383	-2 219 765 868	-2 219 765 868
<u>PASSIFS</u>				
<u>Passifs non courants</u>				
Emprunts	I-9	6 995 835 634	6 345 901 310	6 345 901 310
Dépôts de garantie		432 228 724	405 668 074	405 668 074
Provisions pour risques et charges	I-10	597 673 015	427 794 366	427 794 366
Autres passifs non courants	I-11	1 009 000	1 009 000	1 009 000
Total des passifs non courants		8 026 746 373	7 180 372 750	7 180 372 750
<u>Passifs courants</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	I-12	2 599 713 030	3 306 266 891	3 306 266 891
Autres passifs courants	I-13	820 995 024	540 118 977*	513 436 684
Concours bancaires et autres passifs financiers	I-14	1 726 778 740	1 553 036 886	1 553 036 886
Total des passifs courants		5 147 486 794	5 399 422 754	5 372 740 460
TOTAL DES PASSIFS		13 174 233 167	12 579 795 504	12 553 113 210
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		10 895 133 784	10 360 029 636	10 333 347 343

* Retraitement de la surtaxe municipale encaissée



L'état de résultat



Etat de résultat au 31 Décembre 2020

EN DT

LIBELLES	Notes	2020	2019
REVENUS	<i>II-1</i>	5 281 721 967	5 473 687 548
Subvention d'exploitation	<i>II-2</i>	100 000 000	1 242 000 000
Coût des ventes	<i>II-3</i>	-5 225 369 510	-7 014 105 830
MARGE BRUTE		156 352 457	- 298 418 282
Autres produits d'exploitation	<i>II-4</i>	281 269 076	77 341 935
Frais d'administration		- 65 361 657	- 62 141 757
Autres charges d'exploitation	<i>II-5</i>	- 238 655 266	- 260 861 595
RESULTAT D'EXPLOITATION		133 604 611	- 544 079 699
Charges financières nettes	<i>II-6</i>	- 170 561 305	646 450 612
Produits des placements	<i>II-7</i>	1 131 411	7 493 990
Autres gains ordinaires	<i>II-8</i>	15 453 499	13 874 850
Autre pertes ordinaires	<i>II-9</i>	- 33 695 631	- 11 018 418
RESULTAT AVANT IMPÔT		-54 067 416	112 721 336
Impôt sur les bénéfices		- 6 102 710	- 6 311 426
RESULTAT NET		-60 170 126	106 409 910



L'état des flux de trésorerie





Etat des flux de trésorerie au 31 décembre 2020

	<i>ENDT</i>		
	2020	2019 Retraité	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net :	-60 170 126	106 409 910	106 409 910
Ajustements pour :			
- Amortissements & provisions	655 709 951	695 901 941	695 901 941
- Amortissement des subventions	-92 831 191	-91 301 660	-91 301 660
- Gains et pertes de change latents	- 10 361	-840 698 496	-840 698 496
Variation des :			
- Stocks	-35 783 906	-51 440 151	-51 440 151
- Clients et comptes rattachés	-287 267 211	-402 471 529*	-375 789 237
- Autres actifs courants	-45 205 962	-72 344 537	-72 344 537
- Fournisseurs d'exploitation	-626 260 352	1 137 290 012	1 137 290 012
- Autres passifs courants	305 315 608	104 289 515*	77 607 223
- Résultat des cessions	395 563	1 093 242	1 093 242
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-186 107 987	586 728 247	586 728 247
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Cession d'immobilisations corporelles	9 481 657	9 737 427	9 737 427
Cession d'immobilisations financières	11 342 392	17 146 010	17 146 010
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 492 556		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-628 561 653	-1 092 127 036	-1 092 127 036
Acquisitions d'immobilisations financières	-20 953 940	-28 240 530	-28 240 530
Flux de trésorerie liés à l'investissement	-629 184 100	-1 093 484 129	-1 093 484 129
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Emprunts	2 733 253 556	2 801 139 918	2 801 139 918
Remboursement d'emprunts	-1 934 211 130	-2 362 897 140	-2 362 897 140
Subventions d'investissements	93 667 802	106 937 799	106 937 799
Dépôts de garanties engagées	52 205 365	81 483 636	81 483 636
Dépôts de garantie décaissés	-25 644 715	-37 897 310	-37 897 310
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	919 270 878	588 766 903	588 766 903
Variation de Trésorerie	103 978 791	82 011 021	82 011 021
Trésorerie au début de l'exercice	322 343 495	240 332 476	240 332 476
Trésorerie à la fin de l'exercice	426 322 286	322 343 495	322 343 495

* Retraitement de la surtaxe municipale encaissée



Les notes aux états financiers



RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les présents états financiers ont été arrêtés par référence aux normes comptables tunisiennes sauf les dettes en monnaies étrangères, l'incorporation des coûts de démantèlement dans le coût des immobilisations et pour lesquelles la STEG applique les normes internationales.

Les bases de mesure et principes comptables spécifiques qui ont été utilisés pour l'arrêté de ces états financiers se résument comme suit :

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles de la STEG sont constituées principalement de logiciels informatiques. Elles sont évaluées au coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 3 ans.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la STEG, amortissables ou en cours de réalisation, sont évaluées au coût d'acquisition ou de production et font l'objet d'un amortissement linéaire sur les durées de vie estimées suivantes :

Bâtiments	50 ans
Equipement de distribution	25 ans
Equipement de transport	25 ans
Equipement de production hydraulique	25 ans
Equipement de production TV & TAC	20 ans
Equipement Gaz	20 ans
Matériel de production diesel	10 ans
Gros outillage	10 ans
Matériel de téléphonie	10 ans
Ascenseurs bâtiments industriels	10 ans
Equipements de cuisine	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Equipement de bureau	5 ans
Matériel de sécurité	5 ans
Equipement informatique	3 ans



A noter que Les immobilisations existantes (centrales, lignes et postes HT) ont fait l'objet d'une étude sur les coûts de leur démantèlement. A compter de 2007, le coût de démantèlement est incorporé dans la valeur initiale des immobilisations.

Capitalisation des charges d'emprunts

Les charges d'emprunts encourues pendant la période de construction sont incorporées au coût du bien donnant droit à capitalisation de telles charges.

L'immobilisation des charges d'emprunts est suspendue pendant les périodes de longue interruption des travaux. La STEG cesse également l'immobilisation des charges d'emprunts dès l'achèvement total ou partiel des travaux (projet avec plusieurs parties constitutives indépendantes) et ce, par application des dispositions de la norme comptable internationale IAS 23 relative aux « coûts des emprunts ».

Pièces de rechanges spécifiques (pour centrales de production d'électricité...)

Les pièces des rechanges sont habituellement inscrites en stock et comptabilisées dans le résultat lors de leurs consommations. Toutefois, les pièces de rechange principales et le stock de pièces de sécurité constituent des immobilisations corporelles si la STEG compte les utiliser sur plus d'un exercice.

De même, si les pièces de rechange (spécifiques) ne peuvent être utilisées qu'en association avec une immobilisation corporelle (non interchangeables) et que l'on s'attend à ce que leur utilisation soit irrégulière, elles sont comptabilisées en immobilisations corporelles et amorties sur une période ne dépassant pas la durée d'utilité de l'actif s'y rapportant.

Coût de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de remise en état des sites d'exploitation

Les coûts de démantèlement et d'enlèvement des immobilisations techniques et de remise en état des sites d'exploitation (centrales de production d'électricité, postes et lignes HT, usine GPL, station d'El Borma...) sont estimés et incorporés aux coûts d'acquisition des immobilisations corporelles concernées en contrepartie de provisions pour risques et charges, après leur actualisation pour tenir compte de l'effet de la valeur temps de l'argent, pour être amortis sur les durées d'utilité économique de ces immobilisations corporelles.

Les profits résultant de la sorties des actifs ne sont pris en compte même si cette sortie est étroitement liée à l'évènement à l'origine des provisions pour coûts de démantèlement et d'enlèvement des actifs et de la remise en état des sites d'exploitation. De telles provisions ne sont constituées que lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite incombant à la STEG



de démanteler et d'enlever les actifs et de remettre en état les sites d'exploitation. L'augmentation de ces provisions due à l'écoulement du temps est comptabilisée en charges financières.

Cette méthode de comptabilisation issue de l'application des dispositions des normes comptables internationales IAS 16, Immobilisations corporelles, et IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, remplace celle préconisée par la norme comptable Tunisienne NCT 05, Immobilisations corporelles, jugée moins pertinente.

En effet, le paragraphe 32 de cette norme prévoit que « dans le cas d'une acquisition pour laquelle d'importants coûts démantèlement, de déplacement ou de remise en état devront être engagés à la fin de la durée d'utilisation, ceux-ci devront être déduits de la valeur résiduelle escomptée de l'immobilisation, ce qui induira une augmentation de la charge d'amortissement annuelle. Tout solde négatif en résultant devra être provisionné au passif. »

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les prises de participation sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, hormis les frais. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur intrinsèque ou boursière s'il s'agit de titres cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue.

4. CHARGES REPORTEES

En règle générale, les charges engagées par la STEG au cours d'un exercice sont imputées en totalité à cet exercice. Toutefois, les charges pouvant avoir un impact bénéfique sur les résultats futurs sont portées à l'actif du bilan sous la rubrique « autres actifs non courants », puis résorbées selon une méthode et sur une période permettant le meilleur rattachement des charges aux produits.

5. STOCKS

Les stocks sont valorisés initialement à leur coût d'acquisition incluant, en plus du prix d'achat, les frais d'approche : droits de douane, frais de transport, d'assurance et autres frais accessoires. A la date de clôture, les stocks sont valorisés en appliquant la méthode du coût moyen pondéré.

La provision des stocks au niveau de la STEG est calculée par plusieurs critères à savoir :



- 100% sur les articles rossignols du magasin rossignol
- 15% sur le stock de combustible impompable.
- La différence entre le cout d'achat et le prix de vente du gaz naturel qui multiplie la quantité du gaz détenue dans les pipes et destinée à la revente.
- Provision sur la base des taux de couverture pour les autres. Cette provision est déterminée selon une matrice du pourcentage de dépréciation en fonction de la couverture et de la nature du matériel.
- Pour les articles en stocks qui n'ont pas subi une consommation pendant les trois dernières années, le taux de provision pour dépréciation de valeur maximum appliqué est de 40%.

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Pour la détermination de la provision pour dépréciation des comptes clients, la STEG utilise les taux suivants :

- Provisions impayés N-2 et antérieurs des clients travaux, AGM (gaz mensuelle) et MT : 100% ;
- Provisions impayés ADM BT année N-1 et antérieurs : 50% ;
- provisions dossiers proposés aux contentieux : 25% du solde physique ;
- provisions impayés contentieux : 75% du solde comptable ;
- provisions facilité de paiement : 25% du solde comptable ;
- provision client entreprises publiques en difficultés : 100% ;
- provisions client en difficulté : 100% ;
- provisions impayés fraudes : 25% du solde comptable ;
- provisions impayés domiciliés MT et Gaz : 50% du solde comptable ;
- Provisions chèques rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Provisions effets rejetés/ clients : 100% du solde comptable ;
- Les impayés RCD et de la famille de l'ex président de la république sont totalement provisionnés ;
- Provisions AIC : 100%.
- Provisions collectivités publiques : année N-2 et antérieurs : 100% et année N-1 et antérieurs : 50%
- Provision pour les facilités de paiement : le solde du compte abonnés facilités de paiement est provisionné à raison de 25% à l'instar du proposé au contentieux.



Pour les facilités de paiement facturées et non encore encaissées, la créance douteuse est provisionnée à raison de 75%.

- Provisions individualisées : EL FOULEDH : 100%, SNCPA : 100% et CIOK : 100% et N-1 et antérieurs.

7. EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. L'écart de change, perte ou gain, qui en résulte est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice (méthode préconisée par les normes comptables internationales).

Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

8. OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la STEG sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lors du règlement, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte inscrite dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères sont évalués sur la base du taux de change en vigueur à cette date. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

9. REVENUS :

Les ventes

Les ventes d'électricité et de gaz sont constatées en produits à l'émission des factures intermédiaires (factures d'acomptes) ou définitives.

Avances sur consommation

Les avances sur consommations ne font pas partie des revenus proprement dits. A leur réception, elles sont traitées comme des dépôts et cautionnements reçus et présentées parmi les passifs non courants. Elles sont débitées préalablement à la rupture des contrats d'abonnement.



Energie en compteurs ou « énergie livrée non facturée »

A la fin de la période comptable (année ou semestre), l'énergie livrée et non encore facturée est estimée et prise en compte parmi les revenus. Les quantités de cette énergie livrée et non facturée sont déterminées à partir des éléments de la dernière facturation et ce pour chaque client. L'évaluation est faite sur la base du prix de vente moyen de la dernière période de facturation. Une décote de 15% est faite pour tenir compte des charges restant à engager (relève, facturation, etc.).

Travaux et Prestations Remboursables « TPR »

Les revenus de la STEG découlant de la réalisation de travaux ou de la prestation de services facturables à des tiers sont comptabilisés au fur et à mesure que les factures sont émises.

A la date de clôture, les revenus issus de travaux ou services partiellement exécutés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement prescrite par les normes comptables en vigueur.

10. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les sommes encaissées des tiers comme contribution au financement des investissements sont constatées en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres et rapportées au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

11. PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

a. Provision pour charge – frais de démantèlement

La STEG a constitué à partir de 2006 des provisions pour faire face aux coûts de démantèlement des équipements (centrales) à la fin de leur vie utile. En 2007, elle a étendu ces provisions pour couvrir ses principales installations : les centrales non encore prises en charge, les lignes HT, les postes HT ainsi que les ouvrages gaz (usine GPL et station d'El Borma).

Les normes comptables internationales IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 37 Provisions, actifs éventuels et passifs éventuels ont été adoptées pour le traitement comptable de ces coûts d'abandon. Le taux d'actualisation adopté est de 9,683%. Un taux d'inflation de 4,9% a été retenu pour cette année.

b. Provision pour charge – avantages du personnel

Etant donné que les états financiers arrêtés au 31 décembre de chaque année doivent présenter de façon exhaustive les passifs de la société, la STEG a décidé pour la première fois en 2010, de comptabiliser les passifs dus au titre des avantages postérieurs à l'emploi.



Les passifs sont définis conformément au cadre conceptuel tunisien de la comptabilité. Toutefois en absence d'une norme tunisienne qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des passifs liés aux avantages du personnel en l'occurrence les avantages postérieurs à l'emploi, le recours à la norme internationale l'IAS 19 Avantages du personnel, qui est fondée sur un cadre conceptuel international similaire à celui tunisien, s'avère indispensable pour le traitement de ces avantages dont la valeur est jugée significative.

En effet, dès la titularisation d'un agent STEG, il acquiert un droit à une indemnité de départ à la retraite qui correspond à six salaires. La norme internationale IAS 19 classe cet avantage parmi les avantages postérieurs à l'emploi à long terme et elle exige que le montant comptabilisé au passif pour les autres avantages à long terme soit égal au total de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les hypothèses retenues pour le calcul de cette provision sont décrites comme suit :

- Taux d'évolution de la masse salariale 7% ;
- Le taux d'actualisation est de 9.683%.



Les notes sur le bilan



	Situation au 1er janvier	Acquisitions 2020	Sorties 2020	Situation fin 2020	Amortissements au 1er janvier	Dotations 2020	Sorties 2020	Amortissements fin 2020	VCN à fin 2020
Immobilisations incorporelles	7 119 575	492 556	0	7 612 131	6 749 827	164 185	0	6 914 012	698 119
Logiciels	7 119 575	492 556	0	7 612 131	6 749 827	164 185	0	6 914 012	698 119
Immobilisations corporelles	12 835 928 483	991 487 196	42 704 838	13 784 710 841	6 704 457 706	508 520 272	32 827 617	7 180 150 361	6 604 560 480
Equipement de production & lignes	11 289 781 341	940 931 259	42 704 838	12 188 007 762	5 685 627 954	449 444 737	30 226 959	6 104 845 732	6 083 162 030
Terrains & constructions	1 048 301 877	33 814 314		1 082 116 191	551 525 263	45 272 395	2 553 880	594 243 779	487 872 412
Matériel de comptage & autres	320 895 974	3 828		320 899 802	319 022 212	37 143		319 059 355	1 840 447
Matériel roulant	128 072 577	5 158 894		133 231 471	102 187 070	9 906 588	45 888	112 047 770	21 183 701
Mobilier & matériel de bureaux	48 876 714	11 578 901		60 455 615	46 095 206	3 859 409	890	49 953 725	10 501 890
Total en DT	12 843 048 058	991 979 752	42 704 838	13 792 322 972	6 711 207 533	508 684 457	32 827 617	7 187 064 373	6 605 258 599



Note n°I- 1-b- Immobilisations corporelles en cours :

	2020	2019
Immobilisations en cours brutes en DT	1 172 727 108	1 615 946 160
Les principaux projets en cours de réalisation concernent :		
La production d'électricité	390 689 668	828 523 817
Le transport d'électricité	251 929 536	299 390 466
La distribution d'électricité	80 172 519	81 665 233
Le gaz	376 221 871	331 149 522
Divers	35 782 867	34 390 124
Avances sur travaux Electricité	26 016 117	29 234 493
Avances sur travaux Gaz	11 914 530	11 592 505

Note n°I- 2 Immobilisations financières :

	2020	2019
Emprunt Obligataire 2014	1 875 000	2 500 000
Effets à recevoir Long Terme	624 037	603 546
Prêts accordés au personnel (*)	96 266 692	89 338 897
Titres de participation (**)	22 032 199	21 392 899
Dépôts et cautionnement	3 644 678	995 716
Total en DT	124 442 606	114 831 058
Provisions Titres de participation	-9 459 509	-6 141 274
Provisions Dépôts et cautionnement	-3 560 835	-911 874
Total en DT	-13 020 344	-7 053 148

(*) Les prêts accordés au personnel se composent essentiellement de prêts pour l'accession à la propriété immobilière pour une valeur de 85 MDT.

(**) Le portefeuille titres de participation s'élève à 22 MDT au 31 décembre 2020. Les participations concernent 34 entreprises dont 2 en veilleuse et 6 en liquidation. La provision pour dépréciation du portefeuille titres s'élève à 9,5 MDT et concerne 16 entreprises dont 10 entièrement provisionnées. Le portefeuille se compose essentiellement des titres :

STB	10 127 341 TND
Technopole BorjCedria	3 849 900 TND
Joint-Gas	2 559 050 TND
Elmed Etudes	1 989 300 TND
SODIT SICAR	800 000 TND



Note n°I- 3 - Stocks :

Les stocks d'exploitation (matières consommables, matières premières et produits finis) se sont élevés au 31 décembre 2020 à 304 297 699 Dinars et ont été provisionnés à raison de 25 913 743 Dinars.

Les stocks d'investissement (compteurs, transformateurs et disjoncteurs) se sont élevés au 31 décembre 2020 à 50 047 397 Dinars et la provision y afférente s'est élevée à 2 743 312 Dinars.

	2020	2019
STOCKS D'EXPLOITATION	304 297 699	269 395 633
Matières premières	71 143 362	79 663 071
Fuel lourd	35 131 957	40 159 679
Gaz Oil	28 235 108	28 353 167
Gaz	7 776 297	11 150 225
Matières consommables	228 463 985	187 632 818
Pièces de rechanges	43 467 807	32 923 454
Fils & câbles	77 465 693	53 880 874
Supports et isolateurs	41 404 729	30 701 070
Matériel & outillage	26 409 038	32 342 979
Matériel de distribution gaz	30 453 454	29 840 778
Autres matières consommables	9 263 264	7 943 663
Produits finis GPL	4 068 431	1 503 993
Autres articles de stocks	621 921	595 751
STOCKS D'INVESTISSEMENT (Compteur, transformateur, disjoncteur)	50 047 397	49 165 557
VALEUR BRUTE DES STOCKS EN DT	354 345 096	318 561 190
Provision sur stock d'exploitation	-25 913 743	-21 357 903
Provision sur stock immobilisé	-2 743 312	-2 529 840
STOCKS NETS EN DT	325 688 041	294 673 447



Note n°I- 4 - Clients et comptes rattachés :

Le solde des créances clients et comptes rattachés a augmenté durant l'exercice 2020 pour passer de 2 606 946 498 Dinars en décembre 2019 à 2 894 213 708 Dinars au 31 décembre 2020.

	2020	2019 Retraité	2019
Créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	955 008 783	777 567 205	777 567 205
Créances /Etat & Administrations	1 014 306 512	1 158 462 252	1 158 462 252
Créances actives	1 010 276 476	1 154 432 216	1 154 432 216
Créances impayées	4 030 036	4 030 036	4 030 036
Créances /Industriels	642 844 702	436 866 667	436 866 667
CPC, gaz naturel	47 611 194	27 990 314	27 990 314
Autres industriels	593 525 647	407 168 492	407 168 492
Créances impayées	1 707 861	1 707 861	1 707 861
Créances douteuses	152 413 691	128 033 711	128 033 711
Créances, factures à établir	238 271 836	173 096 298	173 096 298
Energie livrée & non facturée	161 484 074	161 404 313	161 404 313
Créances en cours de régularisation	76 787 762	11 691 985	11 691 985
Créances abonnés domiciliés	28 938 732	31 078 976	31 078 976
Abonnés, effets à recevoir	1 522 596	13 943 178	13 943 178
Autres créances	5 402 607	5 896 151	5 896 151
Sous total en DT	3 038 709 459	2 724 944 438	2 724 944 438
Surtaxe municipale facturée	-76 073 994	-64 703 765*	-
Surtaxe municipale	-	- *	-91 386 062
Fonds de transition énergétique	-7 544 970	-4 483 013	-4 483 013
Redevances RTT	-45 498 340	-37 798 641	-37 798 641
Clients créditeurs (à affecter)	-15 378 447	-11 012 521	-11 012 521
Total en DT	2 894 213 708	2 606 946 498	2 580 264 201
Provision sur créances /abonnés ordinaires BT & Gaz	-158 094 941	-125 320 340	-125 320 340
Provision sur créances /Etat & Administrations	-468 434 017	-604 057 244	-604 057 244
Provision sur créances /Industriels	-112 293 234	-47 642 606	-47 642 606
Provision sur créances douteuses	-123 133 031	-103 507 304	-103 507 304
Provision Abonnés, effets à recevoir	-831 659	-13 304 898	-13 304 898
Total en DT	-862 786 882	-893 832 392	-893 832 392

* Retraitement de la surtaxe municipale encaissée



Note n°I- 5- Autres actifs courants :

Les autres actifs courants s'élèvent au 31 décembre 2020 à 195 651 159 Dinars contre 152 426 643 Dinars au 31 décembre 2019.

	2020	2019
Fournisseurs débiteurs	3 609 683	3 566 950
Frs avances & acomptes	627 576	628 582
Emballages à rendre	123 670	123 670
Avaries sur matériels importés	591 175	591 175
Autres fournisseurs débiteurs	2 267 262	2 223 523
Personnel	57 275 709	47 530 680
Avances & acomptes	56 450 281	41 828 328
Dépassements quota de gratuité	923 114	1 172 953
Fonds de solidarité	-2 895 875	2 386 295
Agents parties débiteurs	526 846	615 216
Autres créances	2 271 343	1 527 888
Etat	31 986 384	27 528 239
Crédit d'impôt	16 087 524	12 256 702
Retenues à la sources	758 320	3 473 197
TFP (nette de ristourne)	0	0
Participation aux branchement gaz	15 140 540	11 798 340
Parties liées	1 285 760	1 285 760
Créances sur stés filiales	1 285 760	1 285 760
Autres débiteurs	16 313 834	12 050 760
Dégâts causés aux biens de la STEG	2 001 281	2 153 607
Divers	14 312 553	9 897 153
Compte de régularisation	82 703 131	58 417 376
Charges constatées d'avances	82 695 871	55 860 846
Produits à recevoir	7 260	2 556 530
Comptes d'attente débiteurs	2 476 658	2 046 878
Total en DT	195 651 159	152 426 643
Provision Emballages à rendre	-123 670	-123 670
Provision Avaries sur matériels importés	-591 126	-591 126
Provision Agents partis débiteurs	-526 830	-615 200
Provision Créances sur sociétés filiales	-1 285 760	-1 285 760
Provision Dégâts causés aux biens de la STEG	-2 001 283	-2 150 954
Provision Divers	-4 427 901	-4 663 024
Provision Comptes d'attente débiteurs & Fonds solidarité *	-897 839	-2 968 830
Total en DT	-9 854 409	-12 398 564



Situation fonds de solidarité au 31 décembre 2020 en dinars

Emplois		Ressources	
Elément	Montant	Elément	Montant
		DEFICIT FIN 2019	- 2 386 295
Indemnités de départ à la retraite	1 912 763		
Dons de décès	47 250	Cotisation 2020 STEG	3 364 573
Dons de mariage	63 500	Cotisation 2020 Agents	3 985 110
Dons handicapés	44 000		
Total Emplois (A)	2 067 513	Total Ressources (B)	7 349 683
		SOLDE FIN 2020 (A)-(B)	2 895 875

Note n°I- 6 - Autres actifs financiers :

Les autres actifs financiers s'élèvent à fin 2020 à 15 723 076 Dinars contre 13 741 629 à fin 2019.

	2020	2019
Prêts à moins d'un an	15 098 076	13 116 629
Échéance moins d'un an Emprunt Obligataire 2014	625 000	625 000
Total en DT	15 723 076	13 741 629

Note n°I-7 - Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et équivalents de liquidités ont passé de 342 907 780 Dinars au 31 décembre 2019 à 447 091 122 Dinars au 31 décembre 2020.

	2020	2019
Banques et chèques postaux	445 082 963	340 293 468
Chèques, quittances à encaisser	1 884 186	2 462 293
Effets remis à l'encaissement	37 429	60 027
Caisses	86 544	91 992
Total en DT	447 091 122	342 907 780



Note n°I- 8- Mouvements des capitaux propres :

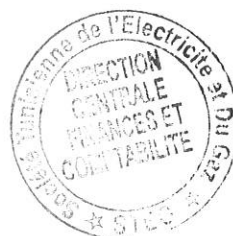
	2020	Mouvements de l'année		2019
		Entrées	Sorties	
Fonds de dotation	75 194 652			75 194 652
Réserve légale	235 002			235 002
Réserve spéciale de réévaluation	417 380 911			417 380 911
Réserve spéciale de réinvestissement	2 153 193			2 153 193
Autres réserves	31 394 605			31 394 605
Subventions d'investissement	1 139 151 105	93 667 802	92 831 191	1 138 314 494
Résultats reportés	-3 884 438 725	106 409 910		-3 990 848 635
Résultat de l'exercice	-60 170 126			106 409 910
Total en DT	-2 279 099 383	200 077 712	92 831 191	-2 219 765 868



Note n°I- 9- Emprunts :

L'endettement durant l'année 2020 peut être détaillé comme suit :

	2020	2019
Crédits directs en devises	6 498 031 636	5 826 401 586
Solde au 1er janvier	5 826 401 585	6 044 407 861
Tirages de l'année	1 070 921 272	742 548 554
Actualisation à la clôture	184 165 355	-505 252 315
Reclassement au CT	-583 456 576	-455 302 514
Crédits rétrocedés en devises	497 803 998	501 049 383
Solde au 1er janvier	501 049 383	447 043 938
Tirages de l'année	102 292 172	118 384 551
Actualisation à la clôture	-32 138 414	-30 316 248
Reclassement au CT	-73 399 143	-34 062 858
Crédits en TND	-	18 450 341
Solde au 1er janvier	18 450 341	41 795 468
Tirages de l'année	-	-
Reclassement au CT	-18 450 341	-23 345 127
Total des dettes à long terme en DT	6 995 835 634	6 345 901 310



Note n°I- 10 – Provisions pour risques & charges :

	2020	2019
Provisions pour risques	33 000	20 000
Risque fiscal	33 000	20 000
Provisions pour charges	590 523 372	423 593 376
CPC, autres litiges	11 732 606	11 325 676
Charges d'assurance CPC	9 383 952	9 383 952
Démantèlement des équipements	455 399 083	313 663 906
Indemnités à servir sur fonds de solidarité	82 234 168	76 732 139
Personnel, indemnités de départ à la retraite	-34 938 961	-34 224 821
Déficit vendeur British Gas ^(*)	46 000 000	46 000 000
Provision ANSALDO	712 524	712 524
Provision ETAP, pénalité de retard ^(**)	20 000 000	-
Autres provisions	7 116 643	4 180 990
Actions en justice	7 116 643	4 180 990
Total net en DT	597 673 015	427 794 366

(*) Cette provision correspond aux déficits vendeurs sur les sites « Hasdrubal et Miskar » exploités par « British Gaz ». Ces déficits, quoique facturés, sont sujet de négociation entre les parties concernées depuis la fin de l'exercice 2010. Par conséquent et compte tenu des éléments d'informations disponibles, le sort final de cette situation reste incertain.

(**) L'ETAP a réclamé des pénalités de retard suite au défaut de paiement de leurs factures. Le montant réclamé est de l'ordre de 64,666 MDT. Une provision pour risque a été constituée pour un montant de 20 MDT.

Note n°I- 11 – Autres passifs non courants :

	2020	2019
Crédit Trésor	244 000	244 000
Versements reçus sur augmentation de capital	765 000	765 000
Total en DT	1 009 000	1 009 000



Note n°I- 12- Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde des comptes fournisseurs a passé de 3 306 266 891 Dinars au 31 décembre 2019 à 2 599 713 030 Dinars au 31 décembre 2020.

	2020	2019
Fournisseurs d'exploitation Electricité	336 340 660	243 508 479
Locaux	177 052 086	151 128 838
Etrangers	159 288 574	92 379 641
Fournisseurs d'exploitation Gaz	2 006 723 498	2 725 059 685
Locaux	1 115 436 693	749 819 480
Etrangers	891 286 805	1 975 240 205
Fournisseurs d'immobilisations Electricité	203 500 510	269 335 204
Locaux	82 196 004	69 841 681
Etrangers	121 304 506	199 493 523
Fournisseurs d'immobilisations Gaz	41 649 845	56 108 660
Locaux	23 038 111	21 990 864
Etrangers	18 611 734	34 117 796
Factures bloquées	5 285 653	4 272 852
Fournisseurs, soldes à régulariser	6 212 864	7 982 011
Total en DT	2 599 713 030	3 306 266 891

Note n°I- 13 - Autres passifs courants :

Les autres passifs courant sont passé de 540 118 977 Dinars à fin 2019 à 820 995 024 Dinars au 31 décembre 2020.

	2020	2019 Retraité*	2019
Clients, avances reçues	220 708 296	207 602 220	207 602 220
Personnel	121 583 805	97 840 195	97 840 195
Rappels, congés & charges à payer	91 452 554	74 984 457	74 984 457
Mutuelle	30 131 251	22 855 738	22 855 738
Etat	144 511 174	123 357 245	123 360 946
Commission de garantie	75 507 513	59 174 829	59 174 829
TVA & retenues à la source	64 846 328	61 496 308	61 500 009
Autres impôts et taxes	4 157 333	2 686 108	2 686 108
Surtaxe municipale à payer(*)	24 829 638	26 685 994	-
Contribution RTT	17 131 304	20 970 191	20 970 191
CNPRS	42 723	13 161 357	13 161 357
Subvention perçue d'avance (**)	240 000 000	-	-
Autres créditeurs	52 188 084	50 501 775	50 501 775
Total en DT	820 995 024	540 118 977	513 436 684

* Retraitement de la surtaxe municipale encaissée



** Les subventions perçues d'avance se détaillent comme suit ;

Date	Montant en DT
07 Mai 2020	100 000 000
28 Juillet 2020	140 000 000
Total	240 000 000

Note n°I- 14- Concours bancaires & autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2020 à 1 726 778 740 Dinars contre 1 553 036 886 Dinars au 31 décembre 2019. Le détail est présenté comme suit :

	2020	2019
Crédits à CT en devises	1 603 125 307	1 449 132 783
Reclassement du LMT au CT	772 782 407	514 433 783
Crédit revolving « Sonatrach »	830 342 900	934 699 000
Crédits à CT en TND	18 450 341	23 345 127
Concours bancaire	20 768 836	20 564 284
Charges d'intérêt à payer	84 434 256	59 994 692
Total en DT	1 726 778 740	1 553 036 886



Les notes sur l'état de résultat



Note N° II-1- Revenus

Les revenus de la STEG durant l'année 2020 totalisent la somme de 5 281 721 967 Dinars contre 5 473 687 548 Dinars à fin 2019.

	2020	2019
Ventes d'électricité	3 988 142 000	4 068 590 406
Basse tension	1 766 466 059	1 850 572 401
Moyenne tension	1 754 469 545	1 867 169 309
Haute tension	467 206 396	350 848 696
Ventes de gaz naturel	1 216 544 951	1 268 278 748
Basse pression	269 283 945	288 001 549
Moyenne pression	301 192 286	313 102 998
Haute pression	646 068 720	667 174 201
Ventes de GPL	64 949 191	111 300 455
Butane	25 911 736	39 230 589
Propane	25 551 324	42 138 850
Gazoline	13 486 131	29 931 016
Autres revenus	9 441 627	13 530 138
Travaux	7 499 955	11 548 614
Prestations de services	72 738	46 540
Ventes de matériel	1 758 601	1 753 718
Ventes de sous-produits	110 333	181 266
Variation de l'énergie livrée & non facturée	79 760	12 862 114
Variation du stock GPL	2 564 438	-874 313
Total en DT	5 281 721 967	5 473 687 548

Note N° II-2- Subvention d'exploitation

La subvention accordée par l'Etat à la STEG s'élève à 100 000 000 dinars.

	2020	2019
Subvention directe reçue	100 000 000 *	1 242 000 000
Total en DT	100 000 000	1 242 000 000

(*) Subvention reçue le 28 février 2020



Note N° II-3- Coût des ventes

	2020	2019
Achats de Combustible (*)	3 411 089 546	5 416 291 076
Achats d'Electricité	576 622 686	544 550 426
Autres achats	181 667 475	191 333 628
Variation stock matières	-37 243 496	-39 702 205
Services extérieurs	236 677 410	189 334 742
Frais de personnel (**)	575 323 532	493 304 338
Impôts et taxes	12 337 054	10 428 564
Dotations aux amortissements	508 684 456	465 605 124
Ventes de déchets	-2 552	-60 587
Travaux faits par l'entreprise	-81 593 754	-103 535 704
Frais administratifs	-65 361 657	-62 141 757
S/Total en DT	5 318 200 700	7 105 407 644
Résorption de la participation des tiers	-92 831 190	-91 301 814
Total en DT	5 225 369 510	7 014 105 830

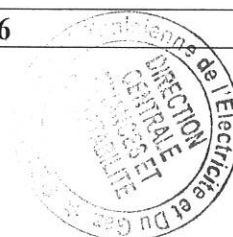
(*) Les achats de combustibles ont atteint 3411 MDT à fin 2020 contre 5416 MDT à fin 2019 enregistrant une diminution de 2005 MDT.

(**) Les frais de personnel ont passé de 493 304 338 Dinars en 2019 à 575 323 532 Dinars en 2020 enregistrant une augmentation de 16,6%. Ils se détaillent comme suit :

	2020	2019
Salaires et appointements	424 390 930	364 094 491
Charges patronales	97 786 638	78 305 698
Autres	53 145 964	50 904 149
Total en DT	575 323 532	493 304 338

Note N° II-4- Autres produits d'exploitation

	2020	2019
Récupérations de frais	28 581 146	26 758 899
Reprises sur provisions	249 058 109	42 212 918
Pénalités sur marchés	2 870 444	6 450 581
Dons reçus de l'étranger	0	1 066 227
Autres produits d'exploitation	759 377	853 308
Total en DT	281 269 076	77 341 935



Note N° II-5- Autres charges d'exploitation

	2020	2019
Dot. aux provisions pour dépréciation d'actifs (*)	210 629 098	250 948 330
Autres Dotations aux provisions (**)	23 426 329	4 517 693
Dons & subventions	1 206 650	1 320 537
Autres charges	3 393 190	4 075 035
Total en DT	238 655 266	260 861 595

(*)La dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs se compose principalement de la dotation pour dépréciation des comptes clients qui s'élèvent à 183 817 846 Dinars en 2020 contre 227 728 737 Dinars en 2019.

(**)Les autres dotations aux provisions se composent principalement des pénalités sur le paiement des factures gaz réclamées par l'ETAP pour 20 000 000 dinars.

Note N° II-6- Charges financières nettes

Les charges financières se sont élevées à 170 561 305 Dinars à fin 2020 contre -646 450 612 Dinars à fin 2019.

	2020	2019
Charges d'intérêts sur emprunts	193 455 595	205 283 602
Intérêts sur crédits en devises Investissements	139 359 171	150 527 307
Intérêts sur crédits en DT Investissements	2 723 167	5 308 881
Intérêts sur crédits d'exploitation	40 296 035	41 136 778
Commissions de garantie sur emprunts	9 753 603	6 889 344
Autres charges sur emprunts	1 323 619	1 421 292
Autres charges financières	1 952 538	6 295 056
Ch. Fin. liées à des Ex. antérieurs	86 091	-2 559 883
Provisions p/ dép. des actifs financiers	6 397 348	749 599
Ch. Fin. liées à l'actualisation des Coûts de démantèlement	39 707 528	28 938 506
Ch. Fin. liées à l'actualisation de la Provision de départ à la retraite	4 073 749	3 513 667
Produits financiers	-117 486 932	-56 365 051
Produits de crédits à la clientèle	-33 478 117	-15 808 843
Autres produits financiers	-84 008 815	-40 556 208
Résultat de change	42 375 388	-832 306 109
Pertes de change réalisées	205 936 971	344 008 872
Pertes de change latentes	317 605 780	8 329 754
Reprise sur provision pour pertes de change	-144 350 838	-275 912 383
Gains de change réalisés	-191 412 226	-237 878 030
Gains de change latents	-145 404 299	-670 854 321
Total net DT	170 561 305	-646 450 612



Note N° II-7- Produits des placements

	2020	2019
Revenus des placements et autres	1 131 411	7 493 990
Total en DT	1 131 411	7 493 990

Note N° II-8- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont atteint 15 453 499 Dinars à fin 2020 contre à 13 874 850 Dinars à fin 2019.

	2020	2019
Profits sur cessions d'immobilisations	7 478 436	8 184 406
Autres gains ordinaires	7 975 063	5 690 444
Total en DT	15 453 499	13 874 850

Note N° II-9- Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 33 695 631 Dinars au 31 décembre 2020 contre 11 018 418 Dinars au 31 décembre 2019 enregistrant une augmentation de 22 677 213 Dinars.

	2020	2019
Pertes sur cessions d'immobilisations	7 874 000	9 277 648
Pertes sur dégâts matériels	5 057 120	145 688
Pénalité sur paiement TVA	5 305 918	-
Pénalité SONATRACH	14 032 000	-
Autres pertes	1 426 593	1 595 082
Total en DT	33 695 631	11 018 418



Autres informations



**Schéma des soldes intermédiaires de gestion au
31/12/2020**

EN DT

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	
Revenus & autres produits d'exploitation	5 313 935 486	Production déstockée	0		
Production immobilisée	81 593 754				
Total	5 395 529 240	Total	0	Production	5 395 529 240
Production	5 395 529 240	Achats consommés	4 132 136 211	Marge sur coût matières	1 263 393 029
Marge sur coût matières	1 263 393 029	Autres charges d'exploitation	241 277 250		
Subvention d'exploitation	100 000 000			Valeur ajoutée brute	1 122 115 779
Total	1 363 393 029				
Valeur ajoutée brute	1 122 115 779	Impôts & Taxes	12 337 054		
		Charges de personnel	575 323 532		
Total	1 122 115 779	Total	587 660 586	Excédent brut d'exploitation	534 455 194
Excédent brut d'exploitation	534 455 194	Autres charges ordinaires	33 695 631		
Autres produits ordinaires	16 584 909	Charges d'intérêts nettes	170 561 305		
Reprises sur provisions	249 058 109	Dotations aux amort. & provisions	742 739 883		
Résorption de la participation des tiers	92 831 190	Impôts sur les sociétés	6 102 710		
Total	892 929 403	Total	953 099 529	Résultat net	-60 170 126



Tableau de détermination du résultat fiscal 2020

RÉSULTAT COMPTABLE AVANT MODIFICATION COMPTABLE		-54 067 416
MODIFICATION COMPTABLE		
RÉSULTAT COMPTABLE APRES MODIFICATION COMPTABLE		-54 067 416
LES RÉINTÉGRATIONS		874 318 481
Timbres de voyage	1 440	
Pénalités de retard et amendes	6 162 189	
Pertes de changes Latentes	317 605 780	
Provisions non déductibles	98 857 307	
Provisions déductibles	141 595 466	
Intérêts/Emprunts pris en charge	1 703 704	
Charge financière non déductible	39 707 528	
Amortissement non déductible	11 386 768	
Contribution sociale de solidarité	200	
Subvention 2021 encaissée 2020	240 000 000	
Autres réintégrations	17 298 099	
LES DÉDUCTIONS		679 531 652
Reprises de provisions	247 304 997	
Gains de changes Latents	289 755 137	
Provisions déductibles (50% bénéfice)	141 595 466	
Revenu des actions	876 052	
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES PROV ET AVANT DEDUCTION DES DEFICITS ET AMTS		140 719 413
REINTEGRATION DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		508 684 456
RESULTAT APRES REINTEGRATION DES AMTS DE L'EXERCICE		649 403 869
DEDUCTION DES DEFICITS REPORTEES		355 052 558
RESULTAT APRES DEDUCTION DES DEFICITS REPORTEES		294 351 311
DEDUCTION DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE		508 684 456
DEDUCTION DES AMORTISSEMENTS DIFFERES EN PERIODE DEFICITAIRES		1 363 617 223
RESULTAT FISCAL APRES DEDUCTION DES DEFICITS ET DES AMORTISSEMENTS		-1 577 950 368
IMPOT SUR LES SOCIETES		
MINIMUM D'IMPOT 0,1%CA TTC		6 102 710
RESULTAT NET		-60 170 126



**ANNEXE AU TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
ETAT DES REPORTS DEFICITAIRES ET DES AMORTISSEMENTS
REPUTES DIFFERES**

Détail des reports déficitaires et des amortissements différés	Résultat de l'exercice	Amortissement différé non encore imputé
Exercice 2017	-1 189 001 687	443 883 653
Exercice 2018	-2 088 257 617	453 486 000
Exercice 2019	112 721 336	466 247 570
Exercice 2020	-98 733 416	214 333 145
Déficit Reportable	1 577 950 368	



LES ENGAGEMENTS HORS BILAN		
	31/12/2020	EN DT
	2020	2019
INTERETS SUR EMPRUNTS	1 690 971 660	1 717 084 130
CAUTIONS BANCAIRES	4 769 028	9 581 368
ENGAGEMENTS DONNES	1 695 740 688	1 726 665 498
TOTAL =		
CAUTIONS BANCAIRES	873 314 297	1 599 967 511
PRODUITS FINANCIERS SUR BRANCH A TERM	6 360 952	7 062 006
CREDITS A UTILISER	3 087 330 381	3 039 457 571
INETERETS SUR PRETS AU PERSONNEL	19 574 948	17 338 817
GARANTIES DE L ETAT SUR LES FACTURES SONATRACH	166 748 043	984 735 338
GARANTIES DE L ETAT SUR LES EMPRUNTS	12 781 465 713	11 856 629 678
REMBOURSEMENTS DES EMPRUNTS GARANTIS PAR L ETAT	-3 510 120 061	-2 173 892 212
GARANTIES DE L ETAT RESTANT	9 271 345 652	9 682 737 466
ENGAGEMENTS RECUS	13 257 926 230	14 346 563 371
TOTAL =		
MARCHES ET COMMANDES NON SOLEDES	239 943 789	601 311 200
ACCREDITIFS	21 497 375	10 975 312
ENGEMENTS RECIPROQUES	261 441 164	612 286 512
TOTAL =		
Echange dans le cadre de l'interconnexion Tunisie - Algérie		
Quantité accordée	319 807 000 MWH	
Quantité Reçue	314 772 000 MWH	
Solde	5 035 000	
	soit l'équivalent de	1 373 206 TND



L'état de résultat Par Activité

Le Ministère de l'industrie de l'énergie et des PME a demandé d'établir des états financiers par activité (gaz et électricité).

Le Conseil d'Administration a décidé, après avoir été convaincu des énormes difficultés d'établir des bilans séparés qui soient fiables et représentatifs, de se limiter l'établissement d'un état de résultat pour chaque activité sachant que le système d'information de la STEG ne permet pas encore une telle distinction des activités.

L'état de résultat de l'activité Gaz est arrêté sur la base des mêmes méthodes comptables retenues pour la préparation des états financiers toutes activités confondues.

I Présentation états financiers :

II. Détermination des charges et produits :

Les charges :

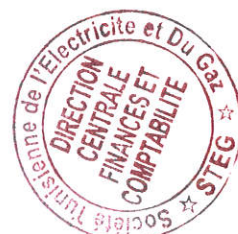
Elles sont identifiées :

- par leur destination Gaz ou Electricité (compte général) ;
- par les UR (régions gaz, direction gaz, GPL, El Borma ...) ;
- par les UF (distribution Gaz).

Chaque compte de charge a été trié selon l'un des critères sus-indiqués, seules les cessions réciproques sont déterminées par la Comptabilité Analytique au prix coûtant.

Les charges relatives à l'activité électricité sont déterminées par déduction. Ainsi, toutes les autres charges ne répondant pas aux critères sus-indiqués ont été imputées à l'activité électricité.

La cession de gaz aux centrales pour la production d'électricité est calculée à sa valeur comptable (prix coûtant).



Les charges financières sont identifiées par la destination de l'emprunt contracté (pour les coûts d'emprunt) et de la nature de l'immobilisation (pour les coûts de démantèlement).

Les dotations aux provisions pour dépréciation des stocks sont déterminées au prorata du stock de l'activité Gaz par rapport au stock global d'exploitation.

Les frais administratifs sont calculés par la comptabilité Analytique en appliquant des clés de répartition dont essentiellement le chiffre d'affaires.

Les produits :

Le chiffre d'affaires est déterminé à partir des comptes spécifiques aux deux activités tels qu'ils apparaissent sur la balance générale des comptes.

La subvention d'exploitation reçue de l'Etat est affectée à l'électricité proportionnellement aux quantités consommées par les centrales y compris le producteur privé " CPC " de Radès.

Les autres comptes de produits sont extraits à travers les UR d'imputation.

Les produits relatifs à l'activité Electricité sont déterminés par déduction du total STEG ou par défaut. Ainsi les produits de placement, les produits des comptes courants et les produits sur cession d'immobilisations pour lesquels il ne peut y avoir de règles de répartition logiques ont été imputés à l'activité Electricité.



ETAT DU RESULTAT PAR ACTIVITE
AU 31/12/2020

EN DT

	31/12/2020			31/12/2019		
	GAZ	Electricité	Global	GAZ	Electricité	Global
REVENUS	1 285 242 303	3 996 479 664	5 281 721 967	1 384 183 006	4 089 504 542	5 473 687 548
Cession fournie	2 136 162 935	40 791 620	2 176 954 555	3 379 328 560	25 618 828	3 404 947 388
Coût des ventes	-3 535 712 458	-1 689 657 052	-5 225 369 510	-5 493 689 616	-1 520 416 214	-7 014 105 830
Cession reçue	-40 791 620	-2 136 162 935	-2 176 954 555	-25 618 828	-3 379 328 560	-3 404 947 388
SUBVENTION D'EXPLOITATION	37 911 000	62 089 000	100 000 000	467 800 000	774 200 000	1 242 000 000
MARGE BRUTE	-117 187 840	273 540 297	156 352 457	-287 996 878	-10 421 404	-298 418 282
Autres produits d'exploitation	140 963 885	140 305 191	281 269 076	9 745 803	67 596 132	77 341 935
Frais d'administration	- 9 166 119	-56 195 538	-65 361 657	-12 665 362	-49 476 395	-62 141 757
Autres charges d'exploitation	- 20 953 444	-217 701 822	-238 655 266	-100 386 752	-160 474 843	-260 861 595
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 343 518	139 948 128	133 604 610	-391 303 189	-152 776 510	-544 079 699
Charges financières nettes	- 54 306 035	-116 255 270	-170 561 305	156 541 745	489 908 867	646 450 612
Produits des placements	0	1 131 411	1 131 411	0	7 493 990	7 493 990
Autres gains ordinaires	748	15 452 751	15 453 499	-571 6685	19 591 535	13 874 850
Autres pertes ordinaires	- 802	-33 694 829	-33 695 631	-2150	-11 016 267	-11 018 417
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	-60 649 607	6 582 191	-54 067 416	-240 480 279	353 201 615	112 721 336
Impôt sur les bénéfices			-6 102 710			-6 311 426
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-60 170 126			106 409 910

